



Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués En application des articles L 125-5, L 125-6, L 125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en commande* par	Media Immo
Pour le compte de	OSTAL DIAG
Numéro de dossier	SNC Perles d'O
Date de réalisation	22/02/2023

Localisation du bien 45 rue francois gaubert 34500 BEZIERS DM 334, DM 335, DM 336 Section cadastrale Altitude 61.82m Données GPS | Latitude 43.351793 - Longitude 3.248482

Désignation du vendeur	SNC Perles d'O	
Désignation de l'acquéreur		

^{*} Document réalisé sur commande par Media Immo qui en assume la pleine responsabilité. Ceci, sous couvert que les informations transmises par OSTAL DIAG soient exactes.

	EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIE	EURS PLANS DE PRÉVEN	TION DE RISQUES	
Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 2 - Faible			EXPOSÉ	-
	Commune à potentiel radon de niveau 3		NON EXPOSÉ	-
	Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols		NON EXPOSÉ	-
PPRn	Inondation	Approuvé le 16/06/2010	NON EXPOSÉ	-
PPRn	Inondation par ruissellement et coulée de boue	Approuvé le 16/06/2010	NON EXPOSÉ	-
PPRn	Mouvement de terrain	Approuvé le 16/06/2010	NON EXPOSÉ	-
PPRn	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements	Approuvé le 16/06/2010	NON EXPOSÉ	-
PPRn	Mouvement de terrain Argile	Approuvé	EXPOSÉ	Voir prescriptions (1)
PPRn	Mouvement de terrain Eboulement, chutes de pierres et de blocs	Approuvé	NON EXPOSÉ	-
PPRn	Mouvement de terrain Glissement de terrain	Approuvé	EXPOSÉ	Voir prescriptions (1)
PPRt	Effet de Surpression	Approuvé le 03/08/2015	NON EXPOSÉ	-
PPRt	Effet Thermique	Approuvé le 03/08/2015	NON EXPOSÉ	-
PPRt	Effet Thermique	Approuvé le 06/03/2013	NON EXPOSÉ	-
PPRt	Effet Toxique	Approuvé le 03/08/2015	NON EXPOSÉ	-
PPRt	tt Effet Toxique Approuvé le 06/03/2013		NON EXPOSÉ	-
	INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE			
-	Mouvement de terrain	Informatif (2)	NON EXPOSÉ	-
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ⊞AN)	Informatif (2)	EXPOSÉ	-

(1) <u>Information Propriétaire</u>: Votre immeuble est concerné par des prescriptions de travaux.

Vous devez répondre manuellement sur l'imprimé Officiel (page 2) si "OUI" ou "NON" les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR ont été réalisés.

(Ceci peut concerner les PPR naturels, miniers et technologiques). Pour plus d'informations, se référer au "Règlement Plan de Prévention et Prescriptions de Travaux".

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques et Pollutions

Imprimé Officiel (feuille rose/violette)

Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

Zonage règlementaire sur la Sismicité

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé

Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé

Annexes : Arrêtés

⁽²⁾ À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans l'Imprimé Officiel.

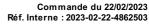


Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués En application des articles L 125-5, L 125-6, L125-7 et L 556-2 du Code de l'Environnement et de l'article L 121-22-5 du Code de l'Urbanisme

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'inte	rdiction règlementaire particuliè bier	ere, les aléas connus ou prévisibles q n immobilier, ne sont pas mentionnés	ui peuvent être signalés dans le par cet état.	s divers documents	d'information préventive et c	oncerner le
Cet état est établi sur la base des inform n° 2006/01/363 & DDTM34	nations mises à disposi			mis à jour le	17/00/2015	
Adresse de l'immeuble	+-2015-09-05511	Cadastre	O	illis a jour le	. 7/09/2015	
45 rue francois gaubert 34500 BEZIERS		DM 334, DM 335, DM 336				
Situation de l'immeuble au regard	d'un plan de préven	tion de risques naturels	(PPRN)			
> L'immeuble est situé dans le périmè		tion de risques natureis	(FFINI)		¹ oui ✓	non O
prescrit)	anticipé 🔲	approu	vé 🗸	date	non _
¹ si oui , les risques naturels pris en d	compte sont liés à :	autres		_	_	
inondation	crue torentielle	mouvements de terrain		\cong	sécheresse / argile 🗸	
cyclone re > L'immeuble est concerné par des pre	emontée de nappe	feux de forêt	séis	sme	volcan	
² si oui , les travaux prescrits ont été r	•	ans le regiennem du FFRN			² oui ✓ oui ✓	non
·			2221		oui	IIIII
Situation de l'immeuble au regard		tion de risques miniers (PPRM)		3	
> L'immeuble est situé dans le périmè prescrit		anticipé 🗍	approu	vé 🗀	³ oui date	non 🗸
³ si oui , les risques miniers pris en c	•				uato	
	mouvements de terrain	autres				
> L'immeuble est concerné par des pre	escriptions de travaux da	ans le règlement du PPRM			⁴ oui 🗌	non 🗸
⁴ si oui , les travaux prescrits ont été r	éalisés				oui	non
Situation de l'immeuble au regard	d'un plan de préven	tion de risques technolo	giques (PPRT)			
> L'immeuble est situé dans le périmè		·	-		⁵ oui	non 🗸
⁵ si oui , les risques technologiques p	oris en considération da	ns l'arrêté de presctiption so	nt liés à :		٧	
effet toxique	effet thermique	effet de surpression	project	tion 🗌	risque industriel	
> L'immeuble est situé dans le périmè	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •			oui	non 🗸
 L'immeuble est situé dans un secteu L'immeuble est situé en zone de pres 		delaissement			oui 📗	non 🗸
⁶ Si la transaction concerne un loge	·	rits ont été réalisés			. –	non
⁶ Si la transaction ne concerne pas			guels l'immeuble est exc	oosé		
ainsi que leur gravité, probabilité et ci			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		oui	non
Situation de l'immeuble au regard	du zonage sismique	règlementaire				
> L'immeuble est situé dans une comm	=ene 2 _		70	ne 4	zone 5	
très faible	faible	modérée		yenne	forte	U
Situation de l'immeuble au regard	du zonage règleme	ntaire à potentiel radon				
> L'immeuble se situe dans une comm	nune à potentiel radon c	lassée en niveau 3			oui 🗌	non 🗸
Information relative à la pollution o	de sols					
Le terrain se situe en secteurs d'infor * Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représents		S)			NC* oui	non 🗸
Situation de l'immeuble au regard		au recul du trait de côte				
> L'immeuble est situé dans une zone			l'horizon de 30 ans	à un horizon e	entre 30 et 100 ans	non 🗸
* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représenta						
Information relative aux sinistres in	•					
> L'information est mentionnée dans l'a		trophe naturelle, minière ou	technologique		oui 🗸	non
Extraits des documents de référence	ce ioints au présent é	état et permettant la loca	lisation de l'immeubl	le au regard (des risques pris en d	compte
Carte Sismicité, Carte Inondation, Carte						
et effondrements, Carte Mouvement	t de terrain Argile, Carte	Mouvement de terrain Eboul	ement, chutes de pierres	s et de blocs, C		
Gliss	ement de terrain, Cafte	Effet de Surpression, Carte E	inet intermique, Carte Et	net roxique		
Vendeur - Acquéreur						
Vendeur	SNC Perles d'O					
Acquéreur						
Date	22/02/2023			Fin de val	lidité 22/08	/2023
					22,00	

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.





Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement

Préfecture : Hérault

Adresse de l'immeuble : 45 rue francois gaubert 34500 BEZIERS

En date du: 22/02/2023

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	
Inondations et coulées de boue	13/10/1986	17/10/1986	27/01/1987	14/02/1987	
Inondations et coulées de boue	02/10/1987	05/10/1987	25/01/1988	20/02/1988	
Inondations et coulées de boue	09/10/1987	10/10/1987	25/01/1988	20/02/1988	
Inondations et coulées de boue	02/12/1987	05/12/1987	16/02/1988	23/02/1988	
Inondations et coulées de boue	26/09/1992	30/09/1992	04/02/1993	27/02/1993	
Inondations et coulées de boue	28/10/1993	03/11/1993	08/03/1994	24/03/1994	
Inondations et coulées de boue	17/10/1994	28/10/1994	21/11/1994	25/11/1994	
Inondations et coulées de boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994	
Inondations et coulées de boue	15/12/1995	18/12/1995	02/02/1996	03/02/1996	
Inondations et coulées de boue	28/01/1996	30/01/1996	02/02/1996	03/02/1996	
Inondations et coulées de boue	04/12/1996	08/12/1996	12/05/1997	25/05/1997	
Inondations et coulées de boue	16/12/1997	19/12/1997	02/02/1998	18/02/1998	
Inondations et coulées de boue	30/10/2002	31/10/2002	29/07/2003	02/08/2003	
Mouvements de terrain	25/04/2012	15/11/2012	29/07/2013	02/08/2013	
Inondations et coulées de boue	29/09/2014	30/09/2014	04/11/2014	07/11/2014	
Inondations et coulées de boue	27/11/2014	30/11/2014	10/12/2014	11/12/2014	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/04/2016	31/12/2016	27/12/2017	16/02/2018	
Inondations et coulées de boue	12/10/2016	14/10/2016	20/12/2016	27/01/2017	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2018	31/03/2018	17/09/2019	26/10/2019	
Inondations et coulées de boue	15/10/2018	15/10/2018	19/03/2019	07/04/2019	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2019	30/09/2019	29/04/2020	12/06/2020	
Inondations et coulées de boue	22/10/2019	23/10/2019	30/10/2019	31/10/2019	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2021	31/12/2021	18/10/2022	29/10/2022	
Inondations et coulées de boue	11/03/2022	13/03/2022	08/07/2022	22/07/2022	

Cochez les cases Indemnisé si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des évenements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : SNC Perles d'O

Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

Définition juridique d'une catastrophe naturelle :

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle". Source : Guide Général PPR

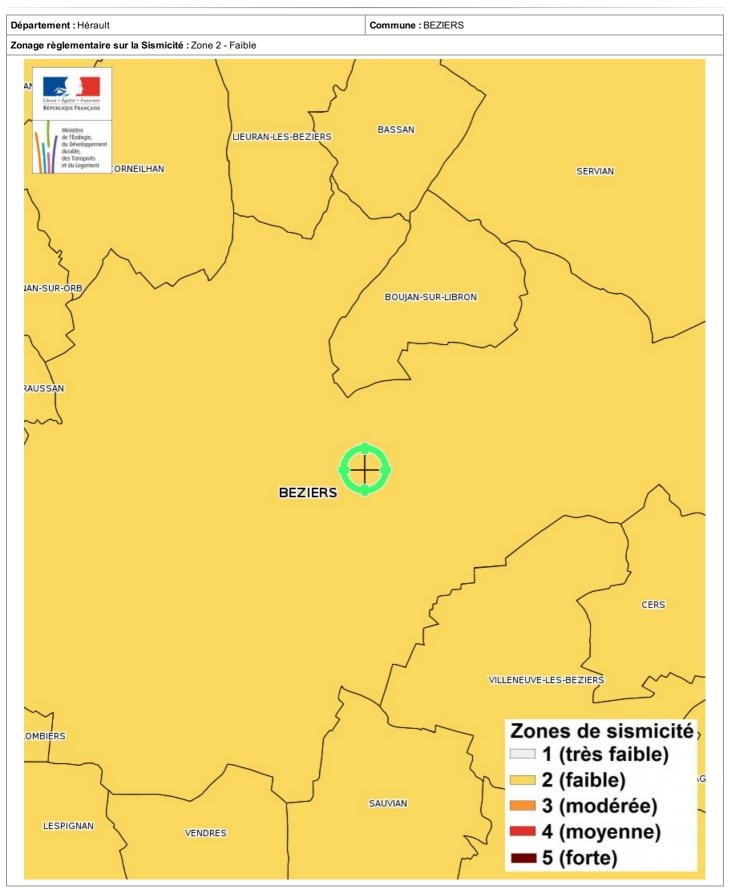


Extrait Cadastral



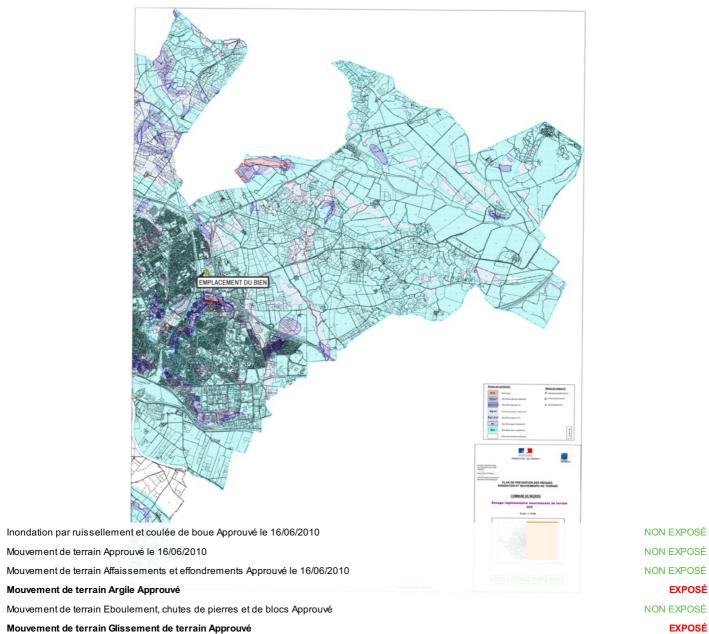


Zonage règlementaire sur la Sismicité





Carte Multirisques



NON EXPOSÉ

NON EXPOSÉ

EXPOSÉ

NON EXPOSÉ

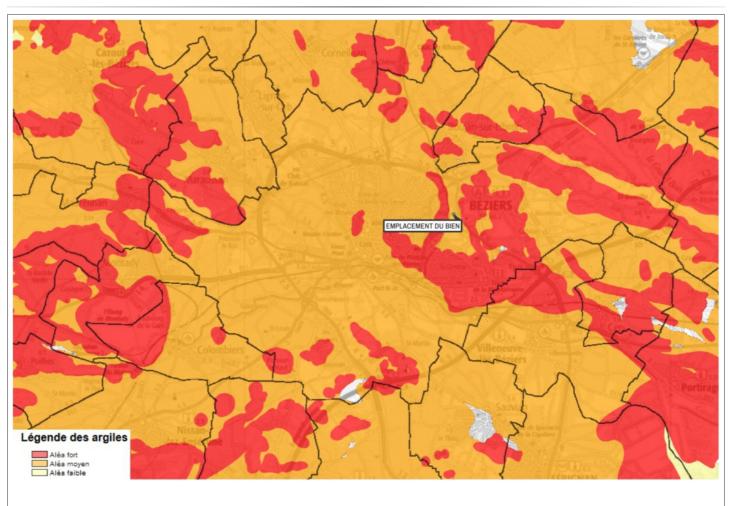
EXPOSÉ

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus





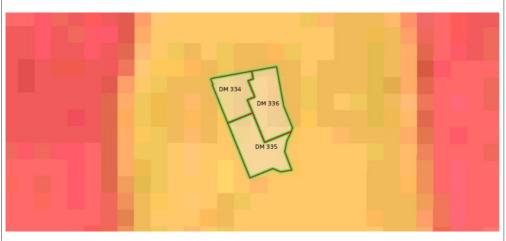
Carte *Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)*



Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Informatif

EXPOSÉ

Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



Légende Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Carte réglementaire Source BRGM



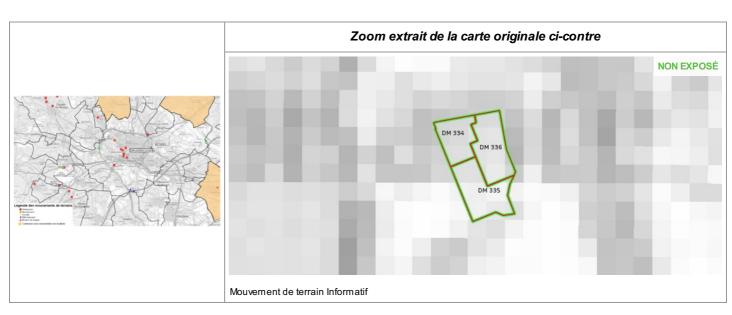
*Obligation pour le vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.

NON EXPOSÉ



AnnexesCartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé





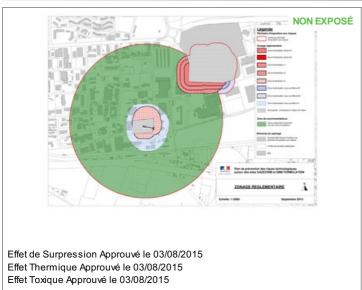


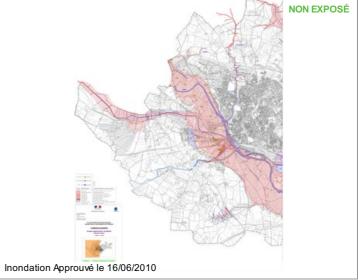
Mouvement de terrain Affaissements et effondrements Approuvé le 16/06/2010
Mouvement de terrain Argile Approuvé
Mouvement de terrain Eboulement, chutes de pierres et de blocs Approuvé
Mouvement de terrain Glissement de terrain Approuvé
Effet Thermique Approuvé le 06/03/2013
Effet Toxique Approuvé le 06/03/2013



Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé







Annexes

Fiche d'information Sismicité





Géorisques

Mieux connaître les risques sur le territoire

M'informer sur les séismes



Des séismes se produisent régulièrement en France, tant sur le territoire métropolitain que dans les départements d'outre-mer.

Si la majorité des séismes qui sont recensés en France sont relativement faibles, plusieurs tremblements de terre provoquant des dégâts aux constructions se sont produits ces dernières années, dont les plus marquants sont les séismes d'Annecy et Saint-Paul de Fenouillet en 1996, le séisme du Teil en 2019. Ce dernier a rappelé que le risque de voir des bâtiments endommagés, voire s'effondrer, à cause des tremblements de terre est bien réel.

En 1909 à Lambesc, et en 1967 à Arette, les séismes ont fait des victimes à cause de l'effondrement des maisons.

Des traces de séismes encore plus forts mais beaucoup plus anciens ont aussi été relevées par les géologues et par l'examen de documents historiques.

Aléa Sismique

L'aléa sismique est la possibilité, pour un site donné, d'être exposé à des secousses telluriques de caractéristiques données (exprimées en général par des paramètres tels que l'accélération, l'intensité, le spectre de réponse...).

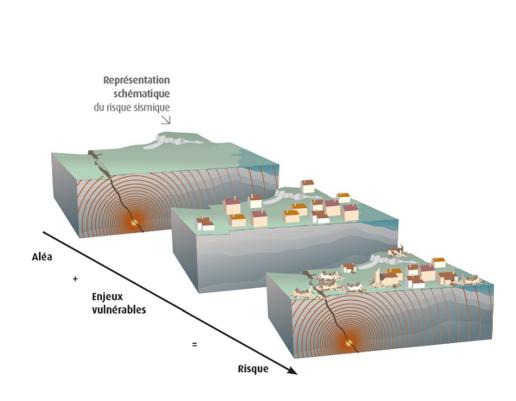
L'aléa sismique peut être évalué par une méthode déterministe ou probabiliste ; dans le premier cas, les caractéristiques sont celles d'un évènement réel, éventuellement assorties d'une marge de sécurité (séisme le fort connu historiquement par exemple).

Dans l'approche probabiliste, l'ensemble des données permettant l'estimation de l'aléa sont examinées dans un cadre statistique, et l'aléa est alors exprimé comme une probabilité de dépasser un niveau fixé.



Annexes

Fiche d'information Sismicité



Evaluation de l'aléa

L'évaluation de l'aléa sismique doit prendre en compte l'ensemble des connaissances disponibles sur le phénomène et ses causes, sur la plus longue période de temps possible, car les séismes sont des évènements peu fréquents en France.

L'occurrence d'un séisme à un endroit dépend à la fois de mécanismes régionaux (tectonique, géologie) à grande échelle, et de spécificité locales (relief configuration et nature du sol, sensibilité aux phénomènes induits).

L'aléa est donc usuellement découpé en une composante régionale et une spécificité locale.



Annexes

Fiche d'information Sismicité

Aléa régional

L'aléa régional recouvre la caractérisation de l'agression sismique au rocher affleurant en surface, résultant de l'activation de sources sismique et de la propagation des ondes de la source à la cible.

L'analyse de l'aléa régional nécessite deux étapes :

- L'identification des sources sismiques
- Le calcul du mouvement vibratoire en surface

L'identification des sources sismiques consiste à localiser les failles actives et à évaluer leur potentiel sismogénique en termes de magnitude ou d'intensité des séismes susceptibles d'être générés par ces failles, leur profondeur focale et leur récurrence. En se basant sur des données géologiques et sismiques, ce travail aboutit à la définition d'un zonage sismotectonique découpant la région considérée en zones homogènes dans lesquelles la probabilité d'occurrence d'un séisme de caractéristiques données est estimée équivalente en tout point ;

Concernant le calcul du mouvement vibratoire en surface par l'application d'une loi d'atténuation aux sources potentielles identifiées dans le zonage sismotectonique, on distingue principalement deux approches d'évaluation d'aléa régional :

- L'approche déterministe dans laquelle le mouvement du sol est estimé à partir d'un séisme de référence, de caractéristiques connues. Ce séisme de référence correspond à un séisme dont l'occurrence est avérée par les données historiques (témoignages) ou instrumentales (enregistrement des stations);
- L'approche probabiliste consiste à calculer en tout point du territoire le niveau d'accélération du sol susceptible d'être atteint ou dépassé pour une période de temps donnée, en tenant compte de l'ensemble des données disponibles, historiques ou instrumentales, en y associant des lois de récurrence.

Aléa local

L'évaluation de l'aléa local permet de prendre en compte les modifications de la vibration sismique par les conditions géologiques et topographiques locales, les effets de site.

Elle permet également de définir des zones dans lesquelles des effets induits (mouvements de terrain, liquéfaction des sols) sont susceptibles d'être provoqués par un séisme.

À l'échelle d'une commune, ce travail permet d'aboutir à un micro-zonage sismique, délimitant les zones dans lesquelles les amplifications du mouvement du sol sont identiques.

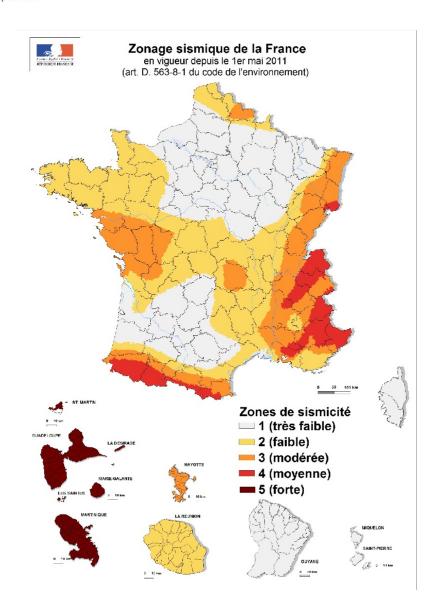


Annexes

Fiche d'information Sismicité

Carte du zonage réglementaire

La sismicité ne se répartit pas de manière uniforme sur le territoire, en conséquence, les dispositions à prendre en compte pour construire peuvent varier en fonction des régions. La règlementation s'appuie en France sur une carte de l'aléa sismique réalisée à l'échelle nationale. Elle est traduite au niveau règlementaire par un zonage sismique, qui donne pour chaque commune son niveau d'exposition.





Annexes

Fiche d'information Sismicité

Ce zonage, et les niveaux d'accélération du sol qui en découlent pour la conception des ouvrages, concernent les bâtiments et ouvrages construits pour accueillir des occupants, pour remplir des fonctions socio-économiques ou qui sont utilisés en cas de crise. Les bâtiments à « risque normal » sont classés par catégories d'importance dont le croisement avec la zone de sismicité dans laquelle ils se trouvent déterminent les dispositions parasismiques à respecter.

Les progrès scientifiques en matière d'évaluation de l'aléa sismique, ainsi que l'évolution des normes de construction parasismique à l'échelle européenne (Eurocode 8), ont conduit à une révision de ce zonage et à l'harmonisation des normes à l'échelle européenne. Le zonage repose sur une évaluation dite probabiliste de l'aléa sismique. Elle consiste à estimer le mouvement sismique susceptible d'être atteint ou dépassé en fonction d'une probabilité fixée pendant une période de temps donnée.

Le nouveau zonage sismique de la France pour le bâti dit à « risque normal » est entré en vigueur avec l'arrêté du 22 octobre 2010 « relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite à risque normal » et aux décrets n°2010-1254 relatif à la prévention du risque sismique et n°2010-1255 portant sur la délimitation des zones de sismicité du territoire français. Ce zonage découpe le territoire français en 5 zones de sismicité (très faible, faible, modérée, moyenne, forte). Dans les zones 2 à 5, les règles de construction parasismique sont applicables aux bâtiments et ponts « à risque normal ». Cela concerne environ 21 000 communes.

En complément, les arrêtés du 24 janvier 2011 et du 15 février 2018 fixent les règles parasismiques applicables à certaines installations classées en se fondant sur ce nouveau zonage sismique de la France. Les installations nucléaires relèvent une réglementation spécifique appelée RFS 2001-01.

Cartes du microzonage des Antilles

Cette partie s'adresse aux professionnels du dimensionnement des constructions et ouvrages (bureaux d'étude, ingénieur structure, etc ...)

Un microzonage sismique constitue un outil d'aide à la prise en compte du risque sismique dans l'aménagement du territoire et la construction. Cette étude locale vient en complément de la réglementation parasismique nationale. L'objet de l'étude est de cartographier les zones de réponses sismiques homogène, permettant de dimensionner au mieux les ouvrages en tenant compte de l'aléa sismique local.

L'arrêté du 22 octobre 2010 a été modifié pour permettre l'utilisation des résultats des microzonages sismiques pour dimensionner les constructions sur les communes et collectivités suivantes :

- Pour la Guadeloupe : Lamentin, Petit-Bourg, Goyave, Capesterre Belle-Eau, Trois-Rivières, Abymes, Morne à l'Eau, Gosier, Sainte-Anne, Saint-François, Le Moule;
- Pour la Martinique : Rivière-salée, Trois-llets, Le François, Trinité, Vauclin, Robert ;
- La collectivité d'outre-mer de Saint-Martin.

Les cartographies du microzonage sismique ainsi que les paramètres du spectre de réponse élastique par zone lithologique sont disponibles via le lien ci-dessous :

https://www.georisques.gouv.fr/articles-risques/seismes/alea-et-risque-sismique



Annexes

Arrêtés



PREFET DE L'HERAULT

Direction Départementale des Territoires et de la Mer SERVICE EAU, RISQUES ET NATURE Unité Prévention des Risques Naturels et Technologiques

Arrêté n°DDTM34-2015-09-05311 portant Information des Acquéreurs et Locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologique majeurs

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault,

COMMUNE DE BEZIERS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral relatif à la liste des communes de l'Hérault où s'applique l'article L125-5 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-0I-1463 du 03 août 2015 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques autour des sites GAZECHIM et SBM Formulation sur les communes de BEZIERS et de VILLENEUVE-LES-BEZIERS,

Considérant qu'il convient de modifier le dossier communal d'information.

ARRETE:

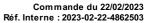
ARTICLE 1:

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur le territoire de la commune sont consignés dans le dossier communal d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend:

- la mention des risques naturels et des risques technologiques pris en compte,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer. (Note de présentation, carte de zonage réglementaire et règlement)

DDTM 34 - Horaires d'ouverture : 9h00-11h30 / 14h00-16h30 Bâtiment Ozone, 181 place Ernest Granier – CS 60 556 - 34 064 Montpellier cedex 02





Annexes Arrêtés

Ce dossier est librement consultable en préfecture, en sous-préfectures et en mairie.

Il est accessible sur le site internet des services de l'Etat dans l'Hérault à l'adresse : http://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/L-information-des-Acquereurs-et-des-Locataires-I.A.L

ARTICLE 2:

Ces informations seront mises à jour selon les modalités prévues par l'article R125-25 du code de l'environnement.

ARTICLE 3:

Un exemplaire du présent arrêté et du dossier d'information est adressé au maire et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie. Mention de l'arrêté et des modalités et de sa consultation sera annexé dans un journal diffusé dans le département

ARTICLE 4:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

ARTICLE 5:

Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissements, la directrice départementale des territoires et de la mer et le maire de la commune de BEZIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 17 septembre 2015 La Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault et par délégation, Le Chef du Service Eau, Risques et Nature

Guy LESSOILE

DDTM 34 - Horaires d'ouverture : 9h00-11h30 / 14h00-16h30 Bâtiment Ozone, 181 place Ernest Granier — CS 60 556 - 34 064 Montpellier cedex 02



Annexes

Arrêtés



PREFET DE L'HERAULT

ARRETE nº 2012-01-044

relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

> Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault, Officier de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre National du Mérite.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et articles R 125-23 à R 125-27 ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

ARRETE:

ARTICLE 1:

L'obligation d'information prévue aux paragraphes I et II de l'article L.125-5 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2:

Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'information librement consultable en préfecture, sous-préfectures et mairies concernées.



Annexes

Arrêtés

ARTICLE 3:

L'obligation d'information prévue au paragraphe IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement, s'applique pour l'ensemble des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune dans lequel se situe le bien dont la liste est consultable en préfecture, sous-préfectures, mairies concernées et sur le site http://prim.net/ rubrique « ma commune face aux risques majeurs ».

ARTICLE 4:

La liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article R125-25 du code de l'environnement.

ARTICLE 5:

Un exemplaire du présent arrêté accompagné de la liste des communes mentionnées à l'article 1er est adressé aux maires des communes concernées et à la chambre départementale des notaires. Le présent arrêté sera affiché en mairie. Il fera l'objet d'un avis de publication dans un journal local. Il sera consultable sur le site Internet de la préfecture http://www.herault.pref.gouv.fr/.

ARTICLE 6:

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

ARTICLE 7

Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissements, les chefs de services régionaux et départementaux et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Montpellier, le JS JAN. 2012

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation, Le Sous-préfet, Directeur de Calenet

Nicolas HONORÉ



Annexes

Arrêtés

PREFECTURE DE L'HERAULT

Annexe à l'arrêté préfectoral Nº2012-6T-0 (4 en date du relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques à tout contrat de location écrit, ou promesse de vente ou acte réalisant ou constatant la vente d'un bien immobilier

N° Insee	Communes
34001	ABEILHAN
34002	ADISSAN
34003	AGDE
34004	AGEL .
34005	AĢONES
34006	AIGNE
34007	AIGUES-VIVES
34008	LES AIRES
34009	ALIGNAN-DU-VENT
34010	ANIANE
34011	ARBORAS
34012	ARGELLIERS ,
34013	ASPIRAN
34014	ASSAS
34015	ASSIGNAN
34016	AUMELAS
34017	AUMES
34018	AUTIGNAC
34019	AVENE
34020	AZILLANET
34021	BABEAU BOULDOUX
34022	BAILLARGUES
34023	BALARUC-LES-BAINS
34024	BALARUC-LE-VIEUX
34025	BASSAN
34026	BEAUFORT
34027	BEAULIEU
34028	BEDARIEUX
34029	BELARGA
34030	BERLOU
34031	BESSAN
34032	BEZIERS
34033	BOISSERON



Annexes

Arrêtés



PRÉFECTURE DE L'HERAULT

Direction Départementale des Territoires et de la Mei DDTM 34

Service Eau et Risques

Unité Prévention des Risques Naturels et Technologiques

ARRETE nº 2010_XIV-053

portant approbation du plan de prévention des risques naturels d'inondation et mouvement de terrain de la commune de BEZIERS

> Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault, Officier de la Légion d'honneur

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 562-1 à L.562-9 et R 562-1 à R 562-10 relatifs aux Plans de Prévention des Risques Naturels,

VU l'arrêté préfectoral n°2007/01/1925 du 12 septembre 2007 prescrivant l'établissement du plan de prévention des risques d'inondation et de mouvements de terrains sur le territoire de la commune,

VU l'arrêté préfectoral n°2009-XIV-059 du 12 mars 2009 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques d'inondation et de mouvements de terrains de la commune,

VU le rapport avec avis favorable de la commission d'enquête en date du 30 juin 2009,

VU les délibérations du Conseil Municipal de la commune en date des 23 février 2009 et 25 janvier 2010 et notamment l'avis favorable de la délibération du 25 janvier 2010,

VU l'avis réputé favorable du Conseil Général de l'Hérault,

VU l'avis réputé favorable du Conseil Régional Languedoc-Roussillon.

VU l'avis réputé favorable de la Chambre d'Agriculture de l' Hérault,

VU l'avis réputé favorable du Centre Régional de la Propriété Forestière,

VU le rapport de la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer tirant le bilan de la concertation,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général,

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30 Tél. : 04 67 20 50 00 - fax : 04 67 15 68 00 520, allée Henri II de Montmorency - CS 60 556 34 064 Montpéllier cedex 02



Annexes

Arrêtés

ARRÊTE

ARTICLE 1: Est approuvé, tel qu'il est annexé au présent arrêté, le Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation et de Mouvements de Terrains de la commune de BEZIERS.

ARTICLE 2: Le dossier comprend

- un rapport de présentation,
- un règlement.
- des documents graphiques,
- des annexes

Il est tenu à la disposition du public dans les locaux

- de la Mairie de BEZIERS,
- de la Préfecture du département de l'HERAULT,
- de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer à Montpellier.

- ARTICLE 3 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :
 Monsieur le Sénateur Maire de la Commune de BEZIERS,
- Madame la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer,
- Monsieur le Délégué aux Risques Majeurs.

ARTICLE 4 : Une copie du présent arrêté sera affichée en mairie de BEZIERS pendant au moins un mois à partir de la date de réception de la notification du présent arrêté et mention en sera faite en caractères apparents dans le journal MIDI-LIBRE

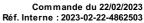
ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'HERAULT, la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer, le maire de BEZIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

1 6 JUIN 2010 Montpellier, le

Le Préfet,

Claude BALAND





Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)*



Réalisé en commande** par	Media Immo
Pour le compte de	OSTAL DIAG
Numéro de dossier	SNC Perles d'O
Date de réalisation	22/02/2023

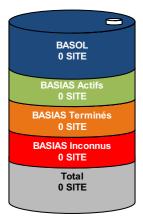
Localisation du bien
45 rue francois gaubert
34500 BEZIERS

Section cadastrale
Altitude
Données GPS
Latitude 43.351793 - Longitude 3.248482

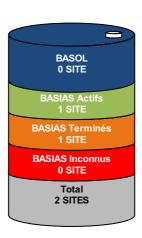
Désignation du vendeur SNC Perles d'O

Désignation de l'acquéreur

Dans un rayon de 200m autour du bien



Dans un rayon entre 200m et 500m du bien



Conclusion

A ce jour et selon les informations transmises par le BRGM et le MEDDE, il s'avère qu'à moins de 500m du bien :

• 0 site pollué (ou potentiellement pollué) est répertorié par BASOL.

2 sites industriels et activités de service sont répertoriés par BASIAS.

2 sites sont répertoriés au total.

MEDIA IMMO 124, rue Louis Baudoin 91100 CORBEIL ESSONNES Tél. 01 60 90 80 85 SIRET 750 675 613 RCS EVRY

Fait à Corbeil Essonnes, le 22/02/2023

Document réalisé à partir des bases de données BASIAS et BASOL

(gérées par le BRGM - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le MEDDE - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols

Qu'est-ce que l'Etat des Risques de Pollution des Sols (EPRS) ?

Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

^{*} Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

^{**} Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL et BASIAS et des futurs SIS soient à jour.



Qu'est-ce que l'ERPS?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

Doit-on prévoir de prochains changements ?

<u>Oui</u>: En application du <u>Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015</u> prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement, l'actuel ERPS sera progressivement interprété par l'élaboration de <u>Secteurs d'Information sur les Sols</u>, plus communément appelés les <u>SIS</u> et seront intégrés à l'<u>ERP</u>.

Dans quels délais?

Le décret nous informe que les pouvoirs publics territoriaux de chaque département doivent élaborer et valider les SIS entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2019.

Que propose Media Immo durant ces 3 ans ?

Jusqu'à la mise en application progressive des arrêtés préfectoraux relatifs aux SIS, **Media Immo** vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données **BASOL** et **BASIAS**.

Que signifient BASOL et BASIAS ?

BASOL: **BA**se de données des sites et **SOL**s pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

BASIAS: Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à **l'échelle cadastrale**.

Qu'est-ce qu'un site pollué ?

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

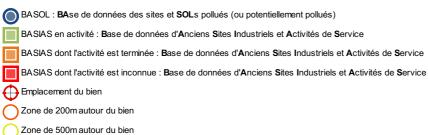
« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret)



Cartographie des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien





Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement polluée) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos 🔘, 📑,



Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.



Inventaire des sites

situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Adresse	Distance (Environ)
Aucun résultat à moins de 200m				

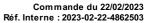
Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
C1	SOCIETE DELOR PHILIPPE	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Claris (Rue Pierre), 4 BEZIERS	381 m
D1	CARROSSERIE DEDIEU PAUL	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Durand (Rue Pierre), 2 BEZIERS	444 m

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
SOCIETE LIGNON PIERRE	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (de tuiles et briques) et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie)	BEZIERS
SOCIETE LIGNON PIERRE	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (de tuiles et briques) et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie)	RN 112 d'Agde à Toulouse BEZIERS
LIENART ET CIE	Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton,)	RN 112 d'Agde à Toulouse BEZIERS
SOCIETE MAS FRANÇOIS	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (de tuiles et briques) et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie)	Montpellier (Ancien chemin de) BEZIERS
SOCIETE CAMBON PIERRE	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (de tuiles et briques) et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie)	RN 9 de Paris à Perpignan BEZIERS
SOCIETE CAUMON GUILLAUME	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (de tuiles et briques) et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie)	BEZIERS
SOCIETE PALLOT PIERRE	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Enceinte de la gare de Béziers BEZIERS
NEL AINÉ ET CIE	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huile végétale et animale, y compris fonderie de suif), hors huile minérale (Voir C19.20Z)	Quartier de Perdiginer BEZIERS
SOCIETE FABRE ANTOINE	Fabrication de machines agricoles et forestières (tracteurs) et réparation	Belfort (Avenue de), 99 à 103 BEZIERS
SARL CARRIERES DE GALIBERTE ANC. SOCIETE DES GRANDS TRAVAUX DU BITERROIS (SGTB)	Construction	BEZIERS
MINES DE BITUME ET D'ASPHALTE DU CENTRE STÉ	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	RN 113 BEZIERS
SOCIETE RIGAIL JEAN	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	BEZIERS
STATION DU PONT NEUF Station DYNEFF	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Colonel d'Ornaux (Avenue du), 1-5 BEZIERS
SOCIETE PAGES LUCIEN	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Quai Port Notre-Dame (Rue) , 25, 27, 36, 37 BEZIERS
SOCIETE BERGER JEAN	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	RN 112 (entre les Pk 19, 810 et 19, 880) BEZIERS
SOFEB SOCIETE FRANÇAISE D'ÉLECTRO- BÉTON	Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton,)	Murviel (Route de), 56 BEZIERS
TUILERIE CENTRALE DU MIDI	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (de tuiles et briques) et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie)	BEZIERS
TUILERIE FONTVIELLE	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (de tuiles et briques) et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie)	BEZIERS
SOCIETE ROUCAIROL JEAN-PIERRE	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (de tuiles et briques) et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie)	RD 10 BEZIERS
SOCIETE ANDRIEU ELISABETH	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (de tuiles et briques) et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie)	BEZIERS
SOCIETE FABREGAT	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	BEZIERS
SOCIETE QUEREL PIERRE	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	BEZIERS
SOCIETE CAMBESCURE PIERRE	Fonderie	RN 9, au dessus du faubourg Terre Blanche BEZIERS
PETROLES SHELL BERRE STÉ	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	ZUP de La Devèze BEZIERS
GUICHARD-PERRACHON ET CIE, ETS ECONOMIQUE DU CASINO	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	BEZIERS
UNION GLE DE DISTRIBUTION DES PRODUITS PETROLIERS	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Marseillan (Chemin de) BEZIERS
SOCIETE DEMON PIERRE	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules)	Marseillan (Route de) BEZIERS
DANJARD SARL	Commerce de gros, de détail, de désserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	RN 9 BEZIERS 34500 BEZIERS





Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
INTERFUEL SUCCÈDE À STATION DU MIDI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	RN 112 BEZIERS
SOCIETE SOULIE MIQUEL	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Faubourg du Font ou du Pont BEZIERS
SOCIETE DAUMASSAND EDOUARD	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Machine Hydraulique (Rue de la) BEZIERS
PRODUITS GAL STÉ	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	BEZIERS
SOCIETE CARALLER ERNEST	Chaudronnerie, tonnellerie	Font Neuve (Cour de la) BEZIERS
SOCIETE SPAGNOLO GÉRARD	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules)	BEZIERS





Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)*



Réalisé en commande** par	Media Immo
Pour le compte de	OSTAL DIAG
Numéro de dossier	SNC Perles d'O
Date de réalisation	22/02/2023

Localisation du bien
45 rue francois gaubert
34500 BEZIERS

Section cadastrale
Altitude
45 rue francois gaubert
34500 BEZIERS

DM 334, DM 335, DM 336

61.82m

Données GPS | Latitude 43.351793 - Longitude 3.248482

Désignation du vendeur SNC Perles d'O

Désignation de l'acquéreur

RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarrissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

SOMMAIRE

Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement Cartographie des ICPE

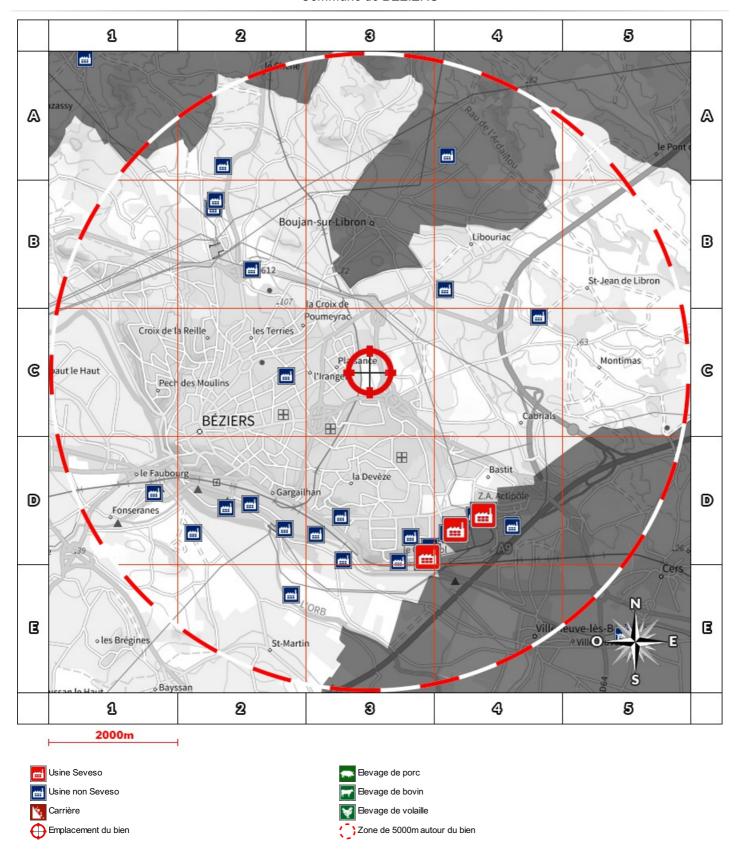
Inventaire des ICPE

^{*} Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.

^{**} Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

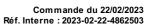


Cartographie des ICPE Commune de BEZIERS



Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos 🔠 📠 🎇 🚅 et 💟.

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

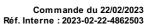




Inventaire des ICPE

Commune de BEZIERS

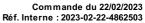
Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
		IC	PE situeés à moins de 5000m du bien		
C2	Centre de la commune	CASTEL FRERES	ZI DU CAPISCOL AVENUE JEAN FOUCAULT 34500 BEZIERS	En fonctionnement	Non Seveso
			0.1000 BE-11 C	Autorisation	NON
B2	Coordonnées Précises	Communauté d'agglom Béziers Méditerranée	ZAE de Mercorent Route de Bédarieux 34500 BEZIERS	En fonctionnement	Non Seveso
		ivieulerranee	34300 BEZIERS	Autorisation	NON
D4	Coordonnées Précises	CHROMENIC	ZI du Capiscol	En fonctionnement	Non Seveso
			34500 BEZIERS	Autorisation	NON
D3	Valeur Initiale	CAMERON	Plaine St Pierre BP 482	En fonctionnement	Non Seveso
			34500 BEZIERS	Autorisation	NON
D3	Coordonnées Précises	SOBAT	ZI du Capiscol 13-15 rue Martin Luther King	En fonctionnement	Non Seveso
			34500 BEZIERS	Autorisation	NON
D4	Coordonnées Précises	SRA SAVAC	21 rue Joliot Curie Zone Industrielle du Capiscol	En fonctionnement	Non Seveso
		5.0.0	34515 BEZIERS	Autorisation	OUI
B4	Valeur Initiale	PA GES Gérard	chemin rural 61	En fonctionnement	Non Seveso
	valour irritatio	1770ED Gorard	34500 BEZIERS	Autorisation	NON
D2	Coordonnées Précises	PLACOPLATRE	Avenue Joseph Lazare	En fonctionnement	Non Seveso
	Coordonnees Frecises	LACOLLATINE	34500 BEZIERS	Autorisation	OUI
pol.	Valous Initials	CEE DECYCLING DUDEED D4-i	ZI La Devèze 14, rue Martin Luther King	En fonctionnement	Non Seveso
D3	Valeur Initiale	CFF RECY CLING PURFER Béziers	34500 BEZIERS	Autorisation	NON
-al		MEGANIG GUID INDUIGEDIE	ZI du Capiscol Rue Charles Nicolle - CS 644	En fonctionnement	Non Seveso
D4	Valeur Initiale	MECANIC SUD INDUSTRIE	34500 BEZIERS	Autorisation	NON
			Zone d'activité de Mercorent 34500 BEZIERS	En fonctionnement	Non Seveso
C2	Centre de la commune	BRAULT Holding		Autorisation	NON
			Parc d'activités de Béziers Ouest 543 rue de la	En fonctionnement	Non Seveso
C2	Adresse Postale	EUREC SUD	Verrerie 34500 BEZIERS	Autorisation	NON
			Route de Villeneuve	En fonctionnement	Non Seveso
D3	Coordonnées Précises	FREEMAN INDUSTRIE (ex ACV)	34500 BEZIERS	Autorisation	NON
		Communauté d'agglom Béziers	ZI du Capiscol Parcelles IL n° 47 et 48	En fonctionnement	Non Seveso
C2	Centre de la commune	Méditerranée	34500 BEZIERS	Autorisation	NON
			Zac de Mercorent Route de Bédarieux	En fonctionnement	Non Seveso
B2	Valeur Initiale	SMN	34500 BEZIERS	Autorisation	NON
			lieu-dit 'La Galiberte'	En fonctionnement	Non Seveso
D2	Valeur Initiale	Société des Ets CASTILLE	34500 BEZIERS	Autorisation	NON
		Communauté d'agglom Béziers	Centre de Stockage de St-Jean de Libron Bureau de	En fonctionnement	Non Seveso
C4	Coordonnées Précises	Méditerranée	l'Environnement 34500 BEZIERS	Autorisation	OUI
		GHM (GRANDES HUILERIES	Rue Paul Langevin BP 3098	En fonctionnement	Non Seveso
D3	Coordonnées Précises	MEDIACO)	34500 BEZIERS	Autorisation	OUI
			Zi du Conincel 4C mus André Blandel	En fonctionnement	Non Seveso
D3	Coordonnées Précises	GALVADOC (SOCIETE NOUVELLE)	ZI du Capiscol 16 rue André Blondel 34500 BEZIERS	Autorisation	NON
_			gara CNCE avanua lacanh lazara	En cessation d'activité	Non Seveso
D2	Valeur Initiale	COVED	gare SNCF avenue Joseph Lazare 34500 BEZIERS	INCONNU	NON
		MALTHA CLASS DECYCLING	ZAC do la Courtado	En fonctionnement	Non Seveso
C2	Centre de la commune	MALTHA GLASS RECYCLING FRANCE	ZAC de la Courtade 34500 BEZIERS	Enregistrement	NON
		Planahia agric lateut agric 11-11-11	2 rus Volentin Hein, PD 740	En fonctionnement	Non Seveso
C2	Centre de la commune	Blanchisserie Interhospitalier O hérault	2 rue Valentin Haüy BP 740 34500 BEZIERS	Enregistrement	NON
			Avenue du Dede Pert Peurs	En cessation d'activité	Non Seveso
D2	Valeur Initiale	VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	Avenue du Prado Pont Rouge 34500 BEZIERS	INCONNU	NON
				En fonctionnement	Non Seveso
<u>D1</u>	Valeur Initiale	JA NEGOCES (exPUZZLE AUTO)	ancienne route de Bédarieux 34500 BEZIERS		
				Enregistrement En cessation d'activité	NON Non Seveso
A2	Valeur Initiale	LARMANDE Roger (site BEZIERS)	Roger (site BEZIERS) rue de la Daubinelle plateau de l'avenir 34500 BEZIERS		
_			0.000	INCONNU	NON





Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale			
	ICPE situeés à moins de 5000m du bien							
			ROUTE DE NA RBONNE CS 650	En fonctionnement	Non Seveso			
C2	Centre de la commune	SA LES DOMAINES VIRGINIE	34500 BEZIERS	Enregistrement	NON			
	Ocata de la comunica		ROUTE DE MURVIEL	En fonctionnement	Non Seveso			
C2	Centre de la commune	SA DOMAINE LA CHEVALIERE	34500 BEZIERS	Enregistrement	NON			
	Coordonnées Précises	Com. d'Agglomératio Béziers-	Station d'épuration - Plaine Saint Pierre Chemin rural n°	En fonctionnement	Non Seveso			
	Coordonnees Precises	Méditerranée	96 34500 BEZIERS	Autorisation	NON			
	Octobra da la communa	DITOU DOOM ACTION	Logiparc La Méridienne ZAC de la Méridienne	En construction	Non Seveso			
C2	Centre de la commune	PITCH PROMOTION	34536 BEZIERS	Autorisation	NON			
Local I	Coordonnées Précises	ANGIBAUD & SPECIALITES	Route Alphonse Beau de Rochas - ZAC de Mer BP 33	En fonctionnement	Non Seveso			
B2	Coordonnees Precises	ANGIBAUD & SPECIALITES	34500 BEZIERS	Autorisation	NON			
	Coordonnées Précises	GAZECHIM	ZI du Capiscol 27 rue Martin Luther King	En fonctionnement	Seveso Seuil Haut			
D3	Coordonnees Precises	GAZEONIVI	34500 BEZIERS	Autorisation	OUI			
	Coordonnées Précises	CDM Formulation (ou CMFA)	avenue Jean Foucault / ZI du Capiscol	En fonctionnement	Seveso Seuil Haut			
<u>D4</u>	Coordonnees Precises	SBM Formulation (ex CMPA)	34500 BEZIERS	Autorisation	OUI			

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
	ICPE situeés à plus de 5000m du bien		
Etablissements CASTILLE	lieu-dit 'La Galiberte'	En fonctionnement	Non Seveso
Etablissements CASTILLE	34500 BEZIERS	Autorisation	NON
1 TT 44 V FD 4 NOT	ROUTE DE MARAUSSAN	En fonctionnement	Non Seveso
ATEMAX FRANCE	34500 BEZIERS	Autorisation	NON
	lieu-dit 'Garrigue du Roy'	En cessation d'activité	Non Seveso
Carrière de BAYSSAN	34500 BEZIERS	INCONNU	NON
IDI	Lieu-dit 'La Courtade' ZAC Béziers Ouest - Route de Maureilhan	En fonctionnement	Non Seveso
LIDL	34500 BEZIERS	Enregistrement	NON
	ZA Béziers Ouest rue du Jéroboam	En fonctionnement	Non Seveso
Ol Manufacturing France	34500 BEZIERS	Autorisation	OUI
	Sur Carrières de la Galiberte	En cessation d'activité	Non Seveso
S.C.R. Société Chimique de la Route	34500 BEZIERS	Autorisation	NON





Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en commande* par	Media Immo
Pour le compte de	OSTAL DIAG
Numéro de dossier	SNC Perles d'O
Date de réalisation	22/02/2023

Localisation du bien | 45 rue francois gaubert 34500 BEZIERS

Section cadastrale DM 334, DM 335, DM 336

Altitude 61.82m

Données GPS | Latitude 43.351793 - Longitude 3.248482

Désignation du vendeur | SNC Perles d'O Désignation de l'acquéreur

^{*} Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT			
Non exposé	DM 334, DM 335, DM 336		

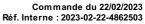
SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Nuisances Sonores Aériennes

Imprimé Officiel (feuille rose/violette)

Cartographie

Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodromes





Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au	bruit constituent des servitude	es d'urbanisme (art. L. 112-3 du co location ou construction immob	ode de l'urbanisme) et doiv	ent à ce titre être notifiées à	l'occasion de toute cession,
Cet état est établi sur la base des inform	mations mises à dispositi		incre.	mis à jour le	
Adresse de l'immeuble		Cadastre		inio a jour io	
45 rue françois gaubert		DM 334, DM 335, DM 336			
34500 BEZIERS			(DED)		
Situation de l'immeuble au regard		ns d'exposition au bruit	(PEB)		1
L'immeuble est situé dans le périm	etre d'un PEB				¹ oui ☐ non ✓
	révisé 🗌		approuvé 🗌	date	
¹ si oui , nom de l'aérodrome :					
> L'immeuble est concerné par des p	rescriptions de travaux d'in	nsonorisation			² oui ☐ non ✔
² si oui , les travaux prescrits ont été	réalisés				oui non
■ L'immeuble est situé dans le périm	ètre d'un autre PEB				¹ oui ☐ non ✓
	révisé 🖳		approuvé 🗍	date	
¹ si oui , nom de l'aérodrome :	TOVISO		ирргоиче	uate	
Situation de l'immeuble au regare	d du zonage d'un plan	d'exposition au bruit			
> L'immeuble se situe dans une zone		· ·	e :		
zone A ¹ forte		ne B ²	zone C ³ modérée		zone D ⁴
4					
¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)					
² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie e	ntre Lden 65 et 62)				
³ (entre la limite extérieur de la zone B et la courbe d'indice	e Lden choisie entre 57 et 55)				
⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indi code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre d	ce Lden 50). Cette zone n'est obligatoire q le crénaux horaires attribuables fait l'objet d	ue pour les aérodromes mentionnés au l de l' d'une limitation réglementaire sur l'ensemble	article 1609 quatervicies A du code ç des plages horaires d'ouverture).	général des impôts (et sous réserve de	s dispositions de l'article L. 112-9 du
Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convier	nt de retenir la zone de bruit la plus importa	ante.			
Documents de référence permetta	ınt la localisation de l'	immeuble au regard des	s nuisances prises e	n compte	
Cons		://www.geoportail.gouv.fr/dor		n-au-bruit-peb	
	Plan disponi	ble en Prefecture et/ou en M	lairie de BEZIERS		
Vendeur - Acquéreur					
Vendeur	SNC Perles d'O				
Acquéreur					
Date	22/02/2023			Fin de validité	22/08/2023

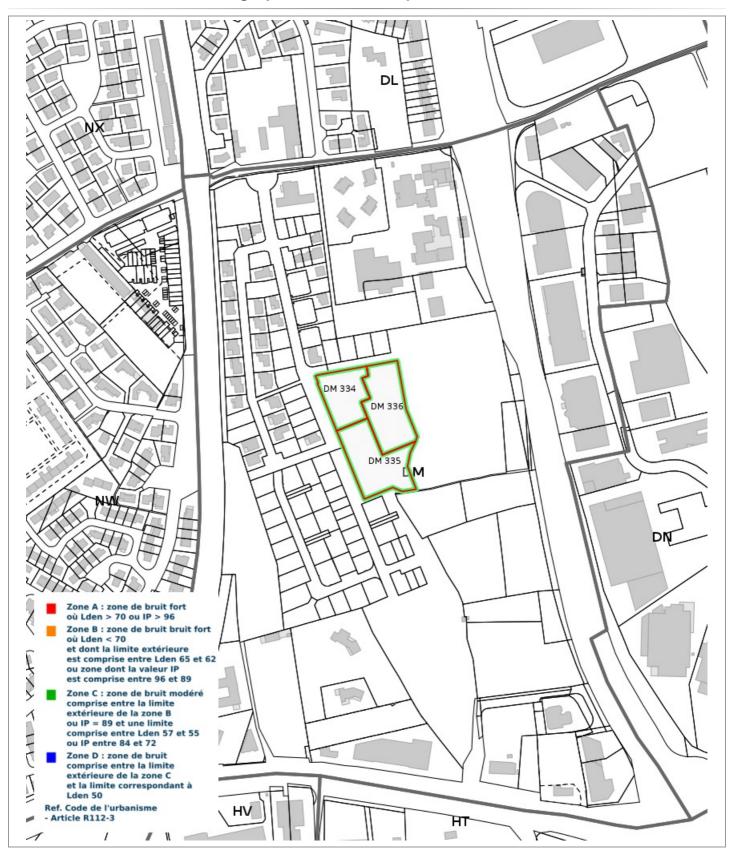
Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en sav oir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologiques et solidaire

https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/



Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit





Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodromes



PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraîner l'impl		plantation de population permanente	
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement,) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT			
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé	

© DGAC 2004